



GARANTIE DE MATÉRIEL LIMITÉE A 1 AN

Conditions de garantie

Les obligations de garantie d'Axis Communications AB ("Axis") sont limitées selon les conditions suivantes :

Axis certifie à l'acheteur initial (**le Distributeur**) que le **Produit Vidéo sur IP AXIS**, objet de la présente garantie, est exempt de défauts de conception, de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale de celui-ci pour une période de un (1) an à compter de la date d'achat à laquelle il a acquis le produit (« Période de Garantie »). Il est précisé que l'acheteur visé ci-avant est un professionnel.

Nonobstant les dispositions précitées, la durée de garantie est limitée à trois (3) mois à partir de la date originale d'achat pour les caméras réseau PTZ, à l'exclusion des caméras réseau dôme, qui sont toujours utilisées dans les applications en mouvement continu (autrement dit, en mode séquentiel et tour de garde). Pour écarter toute incertitude, si les produits concernés ne sont pas toujours utilisés dans des applications en mouvement continu, la garantie matérielle originale d'un (1) an s'applique.

L'acheteur initial (**le Distributeur**) devra notifier sans délai à Axis tout défaut apparent justifiant une procédure de remplacement (RMA) par Axis sous peine de se voir refuser ce droit d'échange en cas de manquement à cette obligation. Un exemplaire de la facture d'achat où figure la date effective de l'achat doit être présenté afin de bénéficier du service de garantie. Si une réclamation est reçue durant la période de garantie, le seul recours pour l'acheteur d'origine et la seule obligation d'Axis se limite, à la seule discrétion d'Axis, à la réparation du matériel défectueux à l'aide de pièces de rechange neuves ou d'occasion, ou à la mise à disposition d'un produit de remplacement. Le matériel réparé ou de remplacement sera sous garantie pour le reste de la période initiale de garantie ou quatre-vingt-dix (90) jours, le plus long des deux étant appliqué. Quand un produit ou une pièce est échangé, tout ou partie du matériel qui est remplacé devient la propriété d'Axis.

Cette Garantie Limitée est applicable dans tous les pays et peut être mise en oeuvre après contact du support Axis mondial, pour plus d'informations visitez notre site Internet www.axis.com

Exclusions et limites de garantie

Cette garantie ne s'applique pas en cas (a) d'installation défectueuse ou inadaptée, de maintenance, de service, de réparation et/ou d'altération d'une façon qui ne serait pas envisagée dans la documentation du produit ou n'émanant pas d'un consentement écrit d'Axis, de réaménagements opérationnels abordés dans le guide d'utilisation du produit ou de maintenance normale, (b) de dommages superficiels, (c) si le produit a été modifié ou altéré, (d) si le produit a été endommagé lors d'évènements de force majeure, à cause d'un mauvais usage, d'un usage abusif, d'une négligence, d'un accident, d'une usure et d'une détérioration normales, de conditions environnementales inadaptées (y compris, mais sans restriction, les surtensions, les dommages causés par l'eau et l'exposition à la chaleur) ou par manque de gestion responsable, (e) si le numéro du modèle ou le numéro de série du produit a été changé, abîmé ou effacé, (f) sur les consommables (comme les batteries) (g) sur les produits qui ont été achetés « en l'état » et pour lesquels Axis, le vendeur ou le liquidateur ont expressément décliné tout engagement de garantie, (h) sur tout logiciel ou tout produit matériel ne provenant pas d'Axis (sans égard au fait qu'il ait été emballé ou vendu avec un produit matériel Axis) et sur les produits Axis achetés chez un distributeur ou un revendeur non autorisé, (i) sur les dommages survenus lors de l'expédition, ou (j) les dommages occasionnés par toute autre cause n'étant pas liée à une conception défectueuse, à la main-d'œuvre et/ou aux matériaux.

NOTE :

- Si le produit est utilisé en extérieur ou dans un environnement poussiéreux, humide ou hostile il doit être protégé de façon adaptée (par exemple dans un caisson)
- D'autre part, et notamment les produits vidéo, doivent être protégés, qu'ils soient utilisés ou non, d'une exposition directe au soleil ou aux lumières artificielles halogènes – ce qui peut endommager le capteur d'images de la caméra. Ceci s'applique à l'utilisation des caméras en intérieur et en extérieur.
- Pour les caméras commercialisées sans objectif, un soin tout particulier doit être pris lors du montage de l'objectif sur ces produits. Les dommages causés au produit suite à un montage incorrect de l'objectif annuleront cette garantie.
- Le défaut de respect de l'une quelconque des conditions mentionnées ci-dessus rendra sans effet la présente garantie du matériel.

LA GARANTIE ET LES SOLUTIONS FOURNIES CI-DESSUS SONT EXCLUSIVES ET PRÉVALENT SUR TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS RESTRICTION, LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADÉQUATION DU LOGICIEL À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES. SI LES LOIS DE CES JURIDICTIONS S'APPLIQUENT, ALORS TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE GARANTIE INDIQUÉE CI-DESSUS. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, TOUTE AFFIRMATION OU DÉCLARATION FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE ÉNONCÉE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE, ET DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, NI AXIS, NI AUCUN DE SES AFFILIÉS NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE D'UNE PERTE (Y COMPRIS D'UNE PERTE DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS), D'UN DÉSAGRÈMENT OU D'UN DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS RESTRICTION, DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉQUENTS, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT AXIS, QUE CE DOMMAGE SOIT DÙ À UNE RUPTURE DE GARANTIE OU À TOUTE AUTRE DISPOSITION LÉGALE. NONOBTANT LES DISPOSITIONS CI-DESSUS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'AXIS POUR TOUTES LES REQUÊTES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT VERSÉ POUR L'ACQUISITION DU PRODUIT. CES LIMITATIONS RELATIVES À DE POTENTIELLES RESPONSABILITÉS ONT CONSTITUÉ UNE CONDITION ESSENTIELLE À LA FIXATION DU PRIX DU PRODUIT.

Loi Applicable :

- Cette garantie limitée est assujettie et élaborée selon la loi Suédoise.
- La présente garantie de matériel peut être à tout moment sujette à des changements éventuels par Axis sans délai de prévenance.